



République française
Département de la Moselle
COMMUNE DE BERLING

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
Des Délibérations du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 06 novembre 2023

Membres en exercice : 8	Date de la convocation: 31/10/2023
Présents : 8	<i>L'an deux mille vingt-trois et le six novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Ernest HAMM</i>
Votants: 8	Présents : Ernest HAMM, Frédéric RICHERT, Grégory MOTSCH, Franck LOUTRE, Pierre ELLMANN, Fanny HAESSIG, Jordan MAHDADI, Yannick MARTIN
Pour: 3	Absents excusés représentés:
Contre: 5	Absents excusés:
Abstentions: 0	Absents:
	Secrétaire de séance: Fanny HAESSIG

Délibération n° 2023_11_04

Objet: Demande de subventions au Département pour un projet patrimonial

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il sollicite une subvention auprès du Département de la Moselle.

Le Maire présente, après étude, le devis retenu d'un montant global de 4828.50 € H.T. pour le projet d'un abri de la pompe à incendie :

- une aide de la DETR est déjà accordée : 35 % du montant, à savoir, 1700.00 €.

Il demande l'autorisation pour entreprendre les démarches auprès du Département pour un montant de 1943.40 € soit 40 %.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas autoriser le maire à présenter la demande de subvention.

Le Maire sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargées de la gestion d'un service public peuvent désormais déposer leurs recours par voie dématérialisée via l'application Télérecours depuis le site <http://www.telerecours.fr/>.

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture et publication sur le
site internet de la Commune
le 09 novembre 2023

Ont signé

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à Berling le 09 novembre 2023

Le Maire, Ernest HAMM

Le secrétaire de séance, Fanny HAESSIG

